

09/2008

**NF BOIS DE CHAUFFAGE ADOPTE LE METRE CUBE APPARENT COMME
UNITE
DE MESURE DU BOIS DE CHAUFFAGE**

Le Comité de la Marque NF Bois de chauffage a été informé par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie des Finances et l'Emploi que le stère n'est plus une unité légale pour les transactions du bois de chauffage.

Face à cette situation, il a été décidé de faire évoluer le référentiel de cette marque en introduisant le mètre cube apparent comme unité de commercialisation des produits NF Bois de chauffage.

Tout d'abord, il convient de rappeler que cette certification a été mise en place ces dernières années à l'initiative de l'ADEME avec le concours des professionnels et de FCBA dans le but de clarifier le marché du bois de chauffage en France.

Ainsi, un consommateur qui s'adresse à une entreprise titulaire de la certification NF Bois de chauffage aura la garantie de disposer de toutes les informations essentielles pour estimer la qualité de sa livraison à savoir :

- le respect du type d'essences
- le taux d'humidité des bois
- la longueur des bûches annoncée
- la quantité livrée.

L'ensemble de ces caractéristiques certifiées est précisé sur un certificat remis à chaque client. Ce document fait également état de certains conseils d'utilisation pour améliorer les performances énergétiques et la durée de vie des appareils de chauffage.

Tous ces critères techniques font l'objet d'un contrôle régulier en cours de production. De plus, FCBA effectue des inspections régulières sur site pour vérifier la conformité des produits aux exigences du référentiel validées par toutes les parties intéressées (producteurs, distributeurs, représentants des consommateurs, syndicats de fabricants de matériel de chauffage, administrations, organismes techniques, etc.).

Cette démarche est ouverte aux entreprises de toute taille qui souhaitent promouvoir le bois comme combustible et prouver leur capacité à livrer les produits clairement identifiés correspondant aux attentes des consommateurs.

Le site internet (nfboisdechauffage.org) recense les producteurs titulaires de cette certification, ce qui leur permet de mieux se faire connaître sur le marché du bois de chauffage puisqu'à certaines périodes de l'année, ce site enregistre plus de 10 000 connexions par mois.

Aujourd'hui, le référentiel de cette marque fait l'objet de certains aménagements pour intégrer le mètre cube apparent comme unité de commercialisation du bois de chauffage certifié NF vendu en vrac ou sur palette et pour ce qui concerne les conditionnements en filets, cartons ou caissettes, il a été convenu d'exprimer le volume d'encombrement des bûches en décimètre cube.

Ce changement d'unité va modifier profondément les pratiques actuelles de la profession mais devrait avoir l'avantage de mieux clarifier les transactions entre producteurs et consommateurs.

Contacts FCBA

- Ph. FERRO	tel	01 4019 4876	mail : philippe.ferro@fcba.fr
- S. FAURE	tel	01 4019 4874	mail : serge.faure@fcba.fr